

VILLE DE QUIMPERLE - DEMANDE DE SUBVENTION SPORTS 2024

Saison du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Votre association demande-t-elle une subvention cette année : OUI NON

Si réponse négative : Commentaires éventuels :

Notre association souhaite néanmoins recevoir l'année prochaine un dossier de demande de subvention :

OUI NON

L'ASSOCIATION

Désignation :

Sigle :

Numéro de SIRET (14 chiffres) :

Adresse du siège social stipulé dans vos statuts (sur Quimperlé obligatoirement) :

.....

Statuts : N° d'enregistrement en préfecture (RNA) :

Montant de la cotisation annuelle demandée :

Catégorie :					
Coût :					

Labellisation : OUI NON

LES EFFECTIFS

Nombre d'adhérent.e.s/licencié.e.s 2022/2023 : Féminin : Masculin :

Habitant.e Quimperlé : Quimperlé Communauté (Hors Quimperlé) : Extérieur :

LE BUREAU

Le/La Président.e :

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

☎Tél fixe : Tél Portable :

Email :

Le/La Secrétaire :

NOM : Prénom :

☎Tél : Email :

Le/La Trésorier.ière :

NOM : Prénom :

☎Tél : Email :

BUDGET DE L'ASSOCIATION 2022/2023

Exercice clos le :

CHARGES	Euros	PRODUITS	Euros
Achats et Fournitures		Vente de produits ou de prestations	
Fournitures administratives		Manifestation annuelle (animations, spectacle, fête)	
Eau, gaz, électricité		Participations usagers (cours, stages, ateliers)	
Documentation		Bar, confiserie, repas	
Autres		Locations, ventes d'objets	
Services extérieurs		Subventions publiques	
Locations, entretiens, réparations		Ville de Quimperlé	
Assurances...		Quimperlé Communauté	
Communication / relations publiques		Conseil départemental	
Publicité, publications		Conseil régional	
Réceptions/Missions/Frais de déplacement		Etat	
Frais téléphone/Internet/frais postaux...		Autres	
Honoraires / vacations			
Impôts, taxes et autres charges		Financements privés	
Impôts et taxes		Mécénat	
Charges diverses (SACEM, SACD)		Partenariats	
		Autres	
Charges de personnel		Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts		Cotisations / Adhésions	
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, etc.)		Reprises sur amortissements et provisions	
Formations		Produits financiers, Intérêts de placement	
Charges financières et exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Intérêts des emprunts			
Frais financiers			
Charges exceptionnelles			
Dotations		Reprises	
Dotation aux amortissements et aux provisions			
TOTAL CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires...)		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (locaux, matériels...)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
	TOTAL		TOTAL
TOTAL		TOTAL	

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION 2023/2024

CHARGES	Euros	PRODUITS	Euros
Achats et Fournitures		Vente de produits ou de prestations	
Fournitures administratives		Manifestation annuelle (animations, spectacle, fête)	
Eau, gaz, électricité		Participations usagers (cours, stages, ateliers)	
Documentation		Bar, confiserie, repas	
Autres		Locations, ventes d'objets	
Services extérieurs		Subventions publiques	
Locations, entretiens, réparations		Ville de Quimperlé	
Assurances...		Quimperlé Communauté	
Communication / relations publiques		Conseil départemental	
Publicité, publications		Conseil régional	
Réceptions/Missions/Frais de déplacement		Etat	
Frais téléphone/Internet/frais postaux...		Autres	
Honoraires / vacances			
Impôts, taxes et autres charges		Financements privés	
Impôts et taxes		Mécénat	
Charges diverses (SACEM, SACD)		Partenariats	
		Autres	
Charges de personnel		Autres produits de gestion courante	
Salaires		Cotisations/Adhésions	
Cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, etc.)		Reprises sur amortissements et provisions	
Formations		Produits financiers, Intérêts de placement	
Charges financières et exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Intérêts des emprunts			
Frais financiers			
Charges exceptionnelles			
Dotations		Reprises	
Dotation aux amortissements et aux provisions			
TOTAL CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires...)		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (locaux, matériels...)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
TOTAL		TOTAL	

SAISON 2022/2023

Manifestation organisée (Une seule prise en compte - 500€ niveau départemental ; 1000€ niveau régional et 1500€ niveau national).

.....
.....
.....

Date : Lieu :

PROJETS SAISON 2023/2024

Manifestation(s) envisagée(s) :

.....

Date : Lieu :

Le formulaire d'autorisation d'organisation de manifestation est disponible sur le site de la Ville de Quimperlé.

COUP DE POUCE EGALITE

Candidature « Coup de pouce égalité » (cf. fiche explicative ci-jointe) : Possibilité de fournir des docs annexes

OUI NON

Action à détailler :
.....
.....
.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e
représentant.e légal.e de l'association

Certifie

- que l'association est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- exactes et sincères les informations du présent dossier, ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. *Pour en savoir plus : Contrat d'engagement consultable en ligne, sur le site de la Ville de Quimperlé*

A Quimperlé, le

Signature représentant.e légal.e :

A retourner :

Maison des associations
Service Vie Associative et Citoyenneté
2 bis Avenue du Coat-Kaër 29300 QUIMPERLE.
Avant le 26 octobre 2023, délai de rigueur.

Aucune demande adressée au-delà de ce délai ne pourra être prise en compte.

RELEVÉ DE DONNÉES QUANTITATIVES	
	Nombre
Non compétiteur.rice (+ 18 ans)	=
Non compétiteurs.rice (- 18 ans)	=
Compétiteurs.rice (+ 18 ans)	=
Compétiteurs.rice (- 18 ans)	=
* Participations aux compétitions fédérales par équipe (Nombre d'équipes engagées)	
Niveau départemental	=
Niveau régional	=
Niveau interrégional, national, international	=
* Participations aux compétitions fédérales en individuel (Nombre de participant.e.s)	
Niveau départemental	=
Niveau régional	=
Niveau interrégional, national, international	=
Somme	
Indemnités pour frais de formation des dirigeant.e.s et/ou de l'encadrement	
Total des frais de formation	=
Total des charges salariales	=

Pièces à joindre impérativement :

- Le numéro SIRET et RIB
- Copie des statuts, **si nouvelle association ou modification.**
- Copie de l'affiliation fédérale 2022/2023.
- Copie de l'agrément jeunesse et sport, **si nouvelle association ou modification.**
- Justificatif fédéral de labellisation.
- Justificatif fédéral du nombre licenciés 2022/2023
par catégorie compétiteur.rice et loisir, -de 18ans et + de 18ans.
- Bilan financier 2022/2023 (**sous forme comptable**).
- Relevé des soldes bancaires au 1^{er} septembre 2023
- Budget prévisionnel 2023/2024.
- Justificatifs fédéraux de participation aux différents championnats.
- Justificatifs fédéraux de participation aux différentes compétitions individuelles.
- Copie des factures des formations des dirigeants et encadrants
- Justificatif des charges salariales (Déclaration Sociale Nominative).
- Copie du compte rendu de la dernière assemblée générale.

**Compétitions organisées par la fédération, ligue de Bretagne ou comité Départemental*